

Comment une institution peut-elle utiliser le DEP?

Quels sont les avantages de la participation au DEP?

Grâce au DEP, vous pouvez appeler en ligne des informations médicales valables de vos patients. Vous mettez également des documents à la disposition d'autres professionnels de la santé par le biais du DEP.

Pour les institutions, par exemple, l'information sur les médicaments actuellement valables peut être utile. De nombreuses institutions achètent et fournissent des médicaments à leurs résidents. L'accès en ligne aux médicaments actuels permettrait de réduire le nombre d'erreurs de transmission et, par conséquent, d'accroître la sécurité des traitements médicamenteux.

Qui doit et qui peut participer au DEP?

- Les établissements de soins hospitaliers qui font payer les services par l'assurance maladie obligatoire AOS doivent proposer le DEP.
- Les professionnels de la santé ou les établissements de santé fournissant des services ambulatoires peuvent participer volontairement au DEP.
- Toutes les personnes en Suisse peuvent ouvrir un DEP de leur plein gré.

Qui offre le DEP?

Il existe des réseaux régionaux et nationaux de professionnels de la santé et de leurs établissements, appelés « communautés ». Les membres comprennent des hôpitaux, des maisons de soins, des cliniques psychiatriques, des cabinets médicaux, des pharmacies, des services d'aide et soins à domicile et des cliniques de réadaptation. Les professionnels de la santé et leurs établissements se joignent à une [communauté](#) de leur choix. Il existe un processus d'enregistrement clairement défini.

Le DEP sera mis en place progressivement dès le printemps 2020. Vous pouvez déjà faire part de votre intérêt à participer au DEP auprès du [service de notification](#). Il vous contactera au printemps.

Vous voulez participer au DEP: Que devez-vous faire en tant qu'institution?

- Choisir une communauté (fournisseur du DEP)
- Le fournisseur du DEP vous donne des conseils et dirige le processus d'admission.
- Vous inscrire dans le répertoire des abonnés du DEP. Les patients peuvent désigner leur établissement de santé/spécialiste à partir de ce répertoire et accorder des droits d'accès à leur DEP.
- Configurer l'accès au DEP via le site internet d'accès ou via votre propre ICT.
- Travailler avec le dossier patient et échanger avec d'autres professionnels de santé.

Étapes à suivre pour que le DEP fonctionne - [plus de détails](#)

1. Le patient doit avoir un DEP
 - a. Le patient règle le droit d'accès aux documents par le biais des niveaux de confidentialité.
 - b. Le patient règle l'échange entre professionnels de la santé/établissements de santé.
 - c. Le patient peut nommer un mandataire.
2. Les professionnels de la santé en établissement doivent appartenir à une communauté DEP.
 - a. Les professionnels de la santé dans les établissements ont accès au DEP du patient.
 - b. Un nombre proportionnel d'employés de l'établissement de santé/spécialiste peut également accéder au DEP selon l'autorisation du patient.